

## Préavis de grève - Fabrication Siège

La mise en place des nouveaux plannings à la fabrication Siège à compter du 2 janvier entraine une dégradation sans précédent des conditions de travail de salariés aux horaires atypiques en raison des exigences de l'actualité et de la nécessité d'assurer la continuité des productions.

A aucun moment lors de l'élaboration de son projet, et de sa présentation devant les instances sociales, la direction n'a pris en compte le point de vue des salariés qui se sont pourtant exprimés dans une pétition signée par 145 d'entre eux (plus de 80 % des salariés concernés).

Pire, alors qu'elle faisait appel à un cabinet extérieur afin d'analyser la situation en vue de l'améliorer, la direction a décidé de mettre en place son projet sans le faire évoluer et sans même attendre les conclusions de l'expert.

Le recours aux coupures de 2H30 et l'apparition de vacations uniques de moins de 7H entraine mécaniquement une augmentation du nombre de jours travaillés sans baisser pour autant les amplitudes quotidiennes.

La planification sur quatre semaines, totalement fantaisiste, ne peut s'opposer aux dispositions de l'Accord Collectif sur les prises de congés (RTT, récupération) en introduisant de nouvelles contraintes pour les salarié-e-s.

La mutualisation des équipes prévue dans le projet ne peut être systématiquement généralisée à toutes les fonctions.

Les syndicats signataires exigent :

- la semaine de travail à 4 jours maximum
- la suppression des « petites journées » de moins de 7H de TTE
- la suppression des coupures de 2H30
- l'arrêt d'une planification fantaisiste sur 4 semaines
- respect de l'accord collectif quant au repos hebdomadaire
- le principe du volontariat pour la mutualisation
- l'internalisation d'émissions adaptées aux plateaux et régies du Siège

*Reçu en  
main propre  
avec les  
réserves d'usage  
le 23/01  
à 20h31  
CSiH*

Afin d'obtenir satisfaction ils appellent les personnels concernés à cesser le travail le **29 janvier 2017** à compter de 23 H 01 **jusqu'au 30 janvier 2017 à minuit**

Pour la CGT

*Olav*  
Nichela Law

Pour la CFDT

*Marie-Laurence GLESSIER*

Paris,  
Le 23 janvier 2017  
Pour FO

*Jean-Michel*  
5673A W